5 - Rhône moyen

FRDG319 Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)

Etat quantitatif: Bon Objectif: Bon état 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations:

Etat chimique : Bon Objectif : Bon état 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Commentaire

		Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Pression à traiter :	Pollution diffuse par les nutriments		
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	
Pression à traiter :	Pollution diffuse par les pesticides		
	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	
	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	
	COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	
Pression à traiter :	Prélèvement	es es	
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	
	RES0203	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	
	RES0302	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective hors ZRE	
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	
		Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée	Protection de	es eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	
	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	
	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive	
	AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de le Directive nitrates	

Captages prioritaires à traiter			
Code de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage		
gr487	LAFAYETTE		
gr490	BRACHET (Diémoz)		
gr589	SIRAN		
gr590	CARLOZ		